

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déchèterie d'Ancy-le-Franc sur la commune principale de l'AIOT Cusy - La Gare - RD 905 89160 ANCY LE FRANC.

La référence de votre dossier est A-3-6DHVZ6YNM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/12/2023 à 15h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **89318045500014**

Organisme : **BE MACO**

Nom : **CAILLE**

Prénom : **ALBIN PHILIPPE MICHEL**

Fonction : **PRESIDENT**

Adresse électronique : **contact@be-maco.fr**

Téléphone portable : **+(33) 652885716**

## Personne morale

N° SIRET **20003964200018**

Raison sociale **CC LE TONNERROIS EN BOURGOGNE**

Forme juridique **Communauté de communes**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**1er étage Le Sémaphore**

**2 avenue de la gare**

**89700 TONNERRE**

## Signataire

Nom : **LHOMME**

Prénom : **Régis**

Qualité : **Président**

Adresse électronique : **environnement@ccltb.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 386548611**

## Référent

Nom : **VOISINOT**

Prénom : **Marina**

Fonction : **Responsable service environnement**

Adresse électronique : **environnement@ccltb.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 373910009**

Téléphone portable : **+(33) 648865746**

## Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **environnement@ccltb.fr**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déchèterie d'Ancy-le-Franc**

Description des activités :

**Collecte des déchets non dangereux et dangereux des ménages et des professionnels.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

**Cusy - La Gare - RD 905**

**89160 ANCY LE FRANC**

X : 787161

Y : 6740897

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa   | Libellé des rubriques                                  | Quantité totale                            | Régime | Précisions  |
|----------|----------|--|--|--------|---|
| 2710     | 2710-1-b | Collecte de déchets apportés par le producteur initial | Quantité susceptible d'être présente 5.4 t | DC     | Dossier d'enregistrement en parallèle pour rubrique 2710-2a |
| 2794     | 2794-2   | Broyage de déchets verts                               | Quantité de déchets traités 27.2 t/j       | D      | Dossier d'enregistrement en parallèle pour rubrique 2710-2a |

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **25**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Eaux usées issues du local de gardiennage (eaux vannes type domestique) traitées par un dispositif ANC**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**ANC conforme à la réglementation**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **25**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Eaux usées de type domestiques (local gardien) épurées par un dispositif ANC**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**L'installation ne génère pas de déchets en dehors des quelques ordures ménagères éventuellement produites par le personnel et de la taille des végétaux, déposée dans les bennes spécialement dédiées. Tous les déchets présents sur le site seront en transit.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve de 120 m3 en bache souple implantée sur le site dans le cadre du projet**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Extincteurs, EPI, détecteurs de fumée dans les locaux, réserve incendie 120 m3, moyens d'alerte.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Non**

| <b>Nom de l'autorisation ou de la déclaration</b> | <b>Date de dépôt</b> | <b>Organisme en charge de l'instruction</b> |
|---|----------------------|---|
| Enregistrement ICPE 2710-2 (déchèterie)           | 01/12/2023           | DREAL BFC                                   |
| Déclaration ICPE 2710-1 et 2710-2                 | 10/06/2014           | DREAL BFC                                   |
| Déclaration ICPE 2002/139                         | 02/09/2002           | DREAL BFC                                   |

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**MANDAT.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Planlocalisation.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**20-C03-Plandensemble.pdf**

Modification des prescriptions applicables :

**Prescriptions.pdf**